

Étape 1: <ul style="list-style-type: none">- Téléchargez la demande de prorogation des délais- Ajoutez (i) votre nom et (ii) la date de l'Avis de cotisation, dans les champs prévus à cet effet- Enregistrez la demande dûment complétée localement sur votre ordinateur	
Étape 2: <ul style="list-style-type: none">- Accédez Mon dossier pour les particuliers	



Étape 3:

- Cliquez sur l'option « Produire un avis de différend officiel » en bas de la page, dans la zone de navigation située à la gauche.

NAVIGATION

 Aperçu

 Profil

Déclarations de revenus

Comptes et paiements

Prestations et crédits

Régimes d'épargne et de
pension

Suivi des progrès

Plus de services >

CORRESPONDANCE

 Courrier **2**

 Soumettre des
documents

Communiquez avec nous

Demandes concernant une
vérification

Produire un avis de différend
officiel



a) Sur la page suivante, cliquez sur le bouton « Commencer » au bas de la page.

Produire un avis de différend officiel

[Aide](#)

i Avant de commencer

Avant de produire un avis de différend officiel dans le but d'entreprendre la première étape d'un procédé officiel, vous obtiendrez plus rapidement des réponses en vous adressant d'abord à nous. De nombreux différends sont résolus de cette façon. Vous pouvez nous écrire ou consulter la page

i [Numéros de téléphone](#) pour trouver la personne-ressource qui répondra à vos besoins.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements au sujet d'un différend officiel que vous avez déjà soumis à l'ARC, veuillez attendre 30 jours après l'envoi initial avant de nous téléphoner.

Le service « Produire un avis de différend officiel » vous permettra de déposer par voie électronique un avis d'opposition concernant une cotisation, une nouvelle cotisation, une sentence ou d'une révision directement au centre d'arrivage de la Division des appels de l'Agence aux fins d'examen et de validation. Pour les cas concernant le RPC ou l'AE, ce service vous permettra d'interjeter appel d'une décision rendue par la Division des décisions RPC/AE auprès de la ministre du Revenu national aux fins d'examen et de validation.

[En savoir plus sur la production d'un avis de différend officiel](#)

Dates limites

Si vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) ou si vous présentez une opposition au nom d'une fiducie testamentaire, vous devez présenter l'opposition au plus tard à la dernière des deux dates suivantes :

- un an après la date limite de production de la déclaration de revenus ; ou
- 90 jours après la date d'envoi de l'avis de cotisation.

Pour un appel d'une décision en vertu du Régime de pension du Canada (RPC) et/ou de la Loi sur l'assurance-emploi (AE), la date limite pour produire votre avis de différend officiel (appel au ministre du revenu national), est de 90 jours suivant la date à laquelle vous avez été notifié de la décision par la Division des décisions au RPC/AE.

Dans tous les autres cas, y compris les cotisations d'impôt concernant les contributions excédentaires versées à un REER ou un CELI, vous devez présenter l'opposition dans les 90 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis de cotisation.

Charte des droits du contribuable

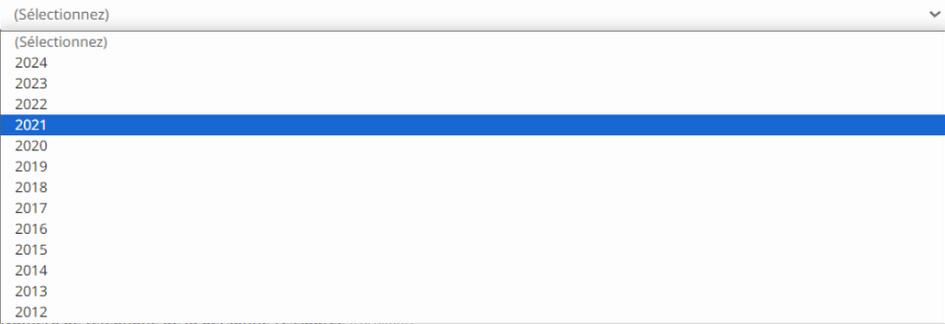
Vous avez droit à un traitement équitable dans tous vos rapports avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour plus de renseignements, consultez canada.ca/droits-contribuable.

Commencer



<p>b) Sur la page suivante, faites dérouler le menu et sélectionnez l'option « Cotisation d'impôt ».</p>	<p>Produire un avis de différend officiel Aide</p> <p>✓ Avant de commencer</p> <p>1 Entrer les renseignements relatifs au différend</p> <p>Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.</p> <p>* Domaine de votre litige</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>(Sélectionnez)</p> <p>(Sélectionnez)</p> <p>Allocation canadienne pour enfants (ACE) ou autres programmes provinciaux et territoriaux</p> <p>Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)</p> <p>Cotisation d'impôt</p> <p>Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)</p> <p>Crédit TPS/TVH ou autres programmes provinciaux et territoriaux</p> <p>Décision du RPC/AE</p> </div> <p>2 R</p>
<p>c) La question suivante apparaîtra : « Voulez-vous fournir à l'ARC des renseignements manquants pour une déclaration de revenus que vous avez déjà produite ou soumettre des informations à la suite d'une (nouvelle) cotisation ou (nouvelle) détermination après une vérification? »</p> <p>Cliquez « Non ».</p>	<p>* Voulez-vous fournir à l'ARC des renseignements manquants pour une déclaration de revenus que vous avez déjà produite ou soumettre des informations à la suite d'une (nouvelle) cotisation ou (nouvelle) détermination après une vérification?</p> <p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input checked="" type="radio"/> Non</p>
<p>d) La question suivante apparaîtra : « L'ARC vous-a-t-elle envoyé un avis de cotisation d'impôt sur le revenu relatif à une année d'imposition pour laquelle vous n'aviez pas produit de déclaration de revenus? Souhaitez-vous fournir à l'ARC des renseignements qui permettraient de modifier cette cotisation? »</p> <p>Cliquez « Non » (sauf si des circonstances particulières s'appliquent à votre dossier).</p>	<p>* L'ARC vous-a-t-elle envoyé un avis de cotisation d'impôt sur le revenu relatif à une année d'imposition pour laquelle vous n'aviez pas produit de déclaration de revenus? Souhaitez-vous fournir à l'ARC des renseignements qui permettraient de modifier cette cotisation?</p> <p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input checked="" type="radio"/> Non</p>



<p>e) Faites dérouler le menu « Année d'imposition/année de base imprimée sur votre avis », et choisissez « 2021 ».</p>	<p>* Année d'imposition/année de base imprimée sur votre avis</p> 
<p>f) Remplissez les informations appropriées concernant votre avis de cotisation 2021 :</p> <p>*IMPORTANT : si vous avez reçu plus d'un avis de cotisation pour votre année d'imposition 2021, vous devez vous opposer au dernier avis émis.</p> <p>i. le numéro de l'Avis (vous le trouverez au haut de l'Avis à droite; toutefois notez que la plupart des avis n'ont pas de numéro);</p> <p>ii. la date de l'Avis (vous la trouverez également au haut de l'Avis, à droite; pour la plupart des membres, l'avis aura été émis au cours de l'année 2022).</p>	<p>Numéro d'avis de cotisation (si imprimé sur votre avis) (facultatif)</p> <input data-bbox="909 857 1472 919" type="text"/> <p>Date de l'avis (Facultatif)</p> <input data-bbox="909 1027 1245 1084" type="text"/>
<p>g) Ajoutez le numéro de téléphone auquel l'ARC pourra vous joindre.</p>	<p>Numéro de téléphone de la personne-ressource (Facultatif)</p> <input data-bbox="909 1190 1115 1252" type="text"/> poste <input data-bbox="1738 1190 1864 1252" type="text"/>



h) Dans la section « **les raisons et les faits pertinents** », nous vous recommandons de copier et coller le texte en gras ci-dessous dans son intégralité :

Note: Si vous avez reçu une Indemnité moindre que 1 500 \$, remplacez la référence à 1 500 \$ au paragraphe 7 par le montant d'Indemnité que vous avez reçus.

[Tous les termes en majuscules ont la même signification que dans la demande de prorogation de délai pour déposer un avis d'opposition qui est jointe à cette opposition]

- 1. En tout temps pertinent, la personne Contribuable était une personne physique résidant au Canada aux fins de la LIR.**
- 2. Au début de l'année 2016, le gouvernement fédéral a mis en place Phénix, un nouveau système de paie pour les employés de la fonction publique rémunérés par le Conseil du Trésor.**
- 3. L'AFPC a négocié avec le Conseil du Trésor afin que ses membres soient compensés. Ces négociations ont abouti à l'Accord Phénix, conclu en juillet 2020, dont le paragraphe 11 prévoyait le paiement de l'Indemnité moindre ou égale à 1 500 \$, à titre de dommages généraux pour compenser les**

*** Veuillez indiquer les raisons et les faits pertinents**
Maximum 2 500 caractères

[Tous les termes en majuscules ont la signification qui leur est attribuée dans la demande de prorogation de délai pour déposer un avis d'opposition qui est jointe à cette opposition]

1. En tout temps pertinent, la personne Contribuable était une personne physique résidant au Canada aux fins de la LIR.
2. Au début de l'année 2016, le gouvernement fédéral a mis en place Phénix, un nouveau système de paie pour les employés de la fonction publique rémunérés par le Conseil du Trésor.
3. L'AFPC a négocié avec le Conseil du Trésor afin que ses membres visés par les problèmes causés par Phénix soient compensés. Ces négociations ont abouti à l'Accord Phénix, conclu en juillet 2020, dont le paragraphe 11 prévoyait le paiement de l'Indemnité moindre ou égale à 1 500 \$.
4. L'Indemnité moindre ou égale à 1 500 \$ prévue par cette clause a été payée à la personne Contribuable durant l'année 2021, et a été traitée erronément dans la Cotisation émise par la Ministre comme un revenu imposable gagné par la personne Contribuable en 2021.

2495/2500



souffrances, douleurs, stress et inconvénients.

4. L'Indemnité moindre ou égale à 1 500 \$ prévue par cette clause a été payée à la personne Contribuable durant l'année 2021, et a été traitée erronément dans la Cotisation émise par la Ministre comme un revenu imposable gagné par la personne Contribuable en 2021.

5. Conformément à la jurisprudence (voir, notamment, *Tsiaprailis c. Canada*, 2005 CSC 8) et à la position de longue date de l'ARC (voir, notamment, le bulletin IT-365R2, « Dommages, règlements et reçus similaires »), les montants versés pour compenser des souffrances, douleurs, stress et inconvénients, telle que l'Indemnité, n'ont pas à être inclus dans le calcul du revenu imposable de la personne qui la reçoit.

6. Le traitement fiscal approprié de l'Indemnité a été soumis à la CCI d'un commun accord entre l'AFPC et la Ministre, en vertu de l'article 174 LIR, dans le dossier *Moulton c. Sa Majesté le Roi* (no. 2023-894(IT)APP). Un Règlement est récemment intervenu suivant lequel la Ministre s'est engagée à traiter l'Indemnité à titre de revenu non imposable pour tout membre de l'AFPC qui aurait soumis ou soumettrait un avis d'opposition pour son année d'imposition 2021.

7. Considérant les faits de cette affaire et à la lumière du droit applicable, il est clair que



l'Indemnité était un montant qui ne devait pas être inclus dans les revenus imposables de la Personne contribuable, ce que la Ministre a d'ailleurs reconnu dans le Règlement. Pour ces motifs, la Cotisation est erronée et doit être annulée et remplacée par une nouvelle cotisation réduisant le revenu imposable de la Personne contribuable d'un montant égal ou moindre à 1 500 \$, avec ajustements aux intérêts calculés conformément à la LIR.

i) Assurez-vous que tous les champs soient correctement remplis et ensuite cliquez sur le bouton « **Suivant** » au bas de la page.

Documents à l'appui

Les pièces justificatives pour appuyer les faits et les raisons peuvent être téléchargées après la dernière étape dans ce processus de soumission. Lorsque vous aurez rempli et soumis votre différend, vous serez dirigé vers la « Page de confirmation ».

Veillez imprimer la page de confirmation pour vos dossiers car ceci vous fournira les renseignements suivants :

- un numéro de cas (GB1234 5678 9012) lequel est requis pour soumettre des documents additionnels et pour référence ultérieure; et
- un lien électronique « Soumettre des documents » où vous y trouverez les instructions si vous voulez fournir des documents justificatifs

Précédent

Suivant



j) Sur la page suivante, un résumé de vos informations pertinentes s'affichera. Si les informations sont correctes, cliquez sur le bouton « **Soumettre** ».

2 Revoir et soumettre

Renseignements sur les différends

[Modifier](#)

Domaine : Cotisation d'impôt

Année(s) d'imposition : 2021

Numéro d'avis de cotisation :

Date de votre avis : 25 juin 2022

Numéro de téléphone de la personne-ressource :

Les raisons et faits pertinents : [Tous les termes en majuscules ont la signification qui leur est attribuée dans la demande de proroqa-



k) Une page de confirmation apparaîtra avec un numéro de confirmation commençant par « GB ». Notez ce numéro.

Produire un avis de différend officiel – Confirmation

[Aide](#)

En date du 13 février 2024

[Imprimer/Sauvegarder](#)

Succès

Nous avons **reçu** votre opposition. La Division des appels procédera à l'examen. Son mandat est de procéder à un examen complet et impartial des décisions prises par les autres divisions de l'Agence du revenu du Canada. Nous avons avisé la Division du recouvrement des recettes que vous avez déposé un avis d'opposition. Votre numéro de cas est : GB [REDACTED]

Résumé du litige

Numéro de cas :	GB [REDACTED]
Domaine :	Cotisation d'impôt
Année(s) d'imposition :	2021
Numéro d'avis de cotisation :	
Date de votre avis :	08 juillet 2022
Numéro de téléphone de la personne-ressource :	



<p>*IMPORTANT : votre avis d'opposition sera rejeté par l'ARC si vous ne suivez pas jusqu'à la fin les instructions suivantes de l'étape 4 :</p> <p>Étape 4:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne quittez pas la page affichée à la fin de l'étape 3. - Allez au bas et cliquez sur le lien « Soumettre des documents ». 	<p>Si vous n'avez pas payé le montant contesté, notez que les intérêts continueront de s'accumuler sur le solde impayé. Vous pouvez réduire ou éviter les frais d'intérêts en effectuant un paiement sur votre compte.</p> <p>L'Agence du revenu du Canada paiera des intérêts sur tout montant qui vous sera remboursé si votre opposition est acceptée. Notez que la Division du recouvrement des recettes a été informée qu'une opposition a été produite.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p> Soumettre des documents à l'appui</p> <p>Pour Soumettre des documents à l'appui de votre opposition et pour consultation ultérieure, le numéro de cas ci-dessus sera requis. Veuillez en imprimer une copie ou conserver le numéro dans vos dossiers car l'information ne sera plus disponible une fois que vous quitterez cette page.</p> </div> <p>Veillez noter que l'Agence de revenu Canada ne répond pas aux courriels.</p> <p>Merci d'utiliser nos services en ligne pour produire votre avis de différend officiel. Nous communiquerons avec vous lorsque nous aurons terminé notre examen préliminaire portant sur la validité de votre demande.</p> <p>Si vous avez des questions, veuillez appeler :</p> <p>Ligne pour renseignements publiques (sans frais) : 1-866-276-0969 (Français), 1-866-242-3161 (Anglais)</p> <p>À l'extérieur du Canada: 613-940-8563 (nous acceptons les appels à frais virés)</p> <p>Imprimer cette page pour vos dossiers</p> <p style="text-align: center;">Revoir l'aperçu</p>
<p>a) Sur la page suivante, cliquez sur le bouton « Commencer ».</p>	<p> Avant de commencer</p> <p>Ce service vous permet d'envoyer des documents par voie électronique à l'ARC en toute sécurité. Vous pouvez utiliser ce service lorsque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vous souhaitez envoyer des documents associés à un programme spécifique de l'ARC; ou 2. Nous avons communiqué avec vous pour demander des documents et vous avons fourni un numéro de cas ou de référence, ou vous avons invité à utiliser ce service. Ce numéro vous est soit donné dans une lettre par la poste, par téléphone, en personne par un agent de l'ARC, ou sur l'écran de confirmation d'une soumission de document précédente. <p style="text-align: center;">Commencer</p>



<p>b) La question suivante apparaîtra : « Avez-vous un numéro de cas ou de référence? »</p> <p>Cliquez « Oui ».</p>	<p>Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.</p> <p>* Avez-vous un numéro de cas ou de référence? ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p>
<p>c) La question suivante apparaîtra : « Par quoi commence votre numéro de cas ou de référence? »</p> <p>Faites défiler le menu et choisissez « GB ».</p>	<p>(Sélectionnez)</p> <p>C</p> <p>CE</p> <p>GB</p> <p>TB</p> <p>GDOC</p> <p>RP</p> <p>SA</p> <p>SR</p> <p>* Ne commence pas par une lettre</p> <p>(Sélectionnez) v</p> <p>cas ou de référence? ?</p>
<p>d) Entrez votre numéro GB et cliquez sur le bouton « Suivant ».</p>	<p>* Par quoi commence votre numéro de cas ou de référence? ?</p> <p>GB v GB [REDACTED]</p> <p>Précédent Suivant</p>
<p>e) Sur la page suivante, cliquez sur « Pièces jointes ». Une fenêtre pour les pièces jointes apparaîtra. Cliquez sur « Parcourir » et sélectionnez la demande de prorogation de délai que vous avez préalablement complétée et</p>	



<p>enregistrée localement (étape 1), puis cliquez sur « Ouvrir ».</p>	
<p>f) Une fois le bon document sélectionné, nous vous recommandons de copier et coller le texte suivant dans son intégralité dans la section « Fournir une brève description de votre document »:</p> <p>Il s'agit d'une demande de prorogation du délai pour déposer un avis d'opposition. Cette demande complète l'avis d'opposition pour l'année 2021 que la personne Contribuable a déposée en ligne.</p> <p>Ensuite, cliquez sur le bouton « Joindre un fichier ».</p>	<div data-bbox="919 321 1848 357"> <p>Pièces jointes ×</p> </div> <hr/> <p>Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.</p> <p>Types de fichiers acceptables : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .rtf, .txt, .jpg, .jpeg, .tiff, .tif, .xps</p> <p>*Fichier La taille totale du fichier à télécharger ne doit pas dépasser 1 Go.</p> <div data-bbox="940 657 1281 706"> <p><input type="button" value="Parcourir"/> Demande.pdf ×</p> </div> <p>* Fournir une brève description de votre document Maximum 254 caractères</p> <div data-bbox="940 841 1858 917"> <p>Il s'agit d'une demande de prorogation du délai pour déposer un avis d'opposition. Cette demande complète l'avis d'opposition pour l'année 2021 que la personne Contribuable a</p> </div> <p style="text-align: right;">192/254 caractères</p> <p style="text-align: right;">Taille totale des fichiers : 26.57 Ko.</p> <hr/> <div data-bbox="924 1068 1281 1117"> <p><input type="button" value="Joindre un fichier"/> <input type="button" value="Annuler"/></p> </div>



g) Vous serez renvoyé à la page précédente où sera affiché un résumé du document. Examinez les informations et si elles sont exactes, cliquez « **Suivant** ».

2 Pièces jointes

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

*Joindre vos fichiers

Joignez jusqu'à 10 fichiers associés au numéro de cas.

Description	Nom du fichier	Taille du fichier	Actions
Il s'agit d'une demande de prorogation du délai pour déposer un avis d'opposition. Cette demande complète l'avis d'opposition pour l'année 2021 que la personne Contribuable a déposée en ligne.	Demande.pdf	26.57 Ko	 Supprimer

Entrées par page: 1 1 à 1 sur 1 |< < > >|

Taille totale des fichiers : 26.57 Ko.

La taille totale du fichier à télécharger ne doit pas dépasser 500 Mo.



Précédent

Suivant



h) Sur la page Réviser et Soumettre, cliquez « **Soumettre** ».

3 Réviser et Soumettre

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Veuillez réviser les informations suivantes avant de soumettre :

Numéro de cas/référence

 Modifier

GE [REDACTED]

Joindre fichiers

 Modifier

Description	Nom du fichier	Taille du fichier
Il s'agit d'une demande de prorogation du délai pour déposer un avis d'opposition. Cette demande complète l'avis d'opposition pour l'année 2021 que la personne Contribuable a déposée en ligne.	Demande.pdf	26.57 Ko

Entrées par page: 1 1 à 1 sur 1 < < > >

Précédent

Soumettre



i) Une page de confirmation apparaîtra.
Conservez une copie du numéro de confirmation
pour vos dossiers.

➤ Soumettre des documents - Confirmation

[Aide](#)

En date du 13 février 2024

[Imprimer/Sauvegarder](#)



Succès

Vous avez réussi à **soumettre 1 document** à votre numéro de cas ou de référence (GB [REDACTED]).

Détails de la soumission

Numéro de confirmation: [REDACTED]

Numéro du cas ou de référence: GB [REDACTED]

Fichier(s) soumis(s): Request.pdf

Veillez conserver votre numéro de confirmation et votre numéro de référence. Vous pouvez utiliser ce numéro de référence pour toute demande future en lien avec celle-ci.

Conservez tous vos reçus et documents à l'appui afin de pouvoir nous les fournir sur demande. Nous vous recommandons d'imprimer cette page pour vos archives.

